

Je lui demanderais donc avant qu'il ne vienne à une décision finale, d'examiner par lui-même le cas de chacun de ces fonctionnaires. Ils constituent l'élite du ministère, et dès que ces anciens fonctionnaires seront jetés par-dessus bord, eh bien, le ministère des Postes pourrait être dans une situation plus difficile qu'il n'est maintenant.

L'hon. M. BELAND: C'est exact. Très bien.

L'hon. M. LEMIEUX: Le très honorable ministre qui fait partie du Parlement depuis quarante ans sait que les anciens employés étaient des hommes habiles, dévoués au service du public. N'acceptons pas comme vérités les fantaisies de nouveaux arrivés, qui ignorent complètement nos traditions. Des hommes comme M. Anderson ou M. Sidney Smith ont grandi avec le service. Ils connaissent tous les rouages de ce ministère. Ils sont accessibles en tout temps. Ils sont en relation avec le public canadien. D'aucuns croient que l'on devrait s'en dispenser. Pourquoi ces américains qui font une investigation de ce ministère seraient-ils autorisés à renvoyer ces fonctionnaires sous prétexte de réorganisation? Le ministère était en bon état il y a dix ans, et je crains que le soi-disant remède ne soit pire que le soi-disant mal. Je demande encore à mon très honorable ami d'être juste dans son appréciation du rapport qui lui a été soumis. Qu'on ne permette pas à ces étrangers de révolutionner ce ministère, si l'on ne veut pas créer un sentiment d'injustice chez d'anciens et fidèles employés.

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Je comprends parfaitement l'importance de la question eu égard à la réorganisation des divers ministères. Permettez-moi tout d'abord de rectifier une erreur; je dis que le personnel employé par le comité de réorganisation, le sous-comité du conseil, n'a rien à avoir avec l'allocation des fonctionnaires. Ils n'ont qu'à préparer un plan de réorganisation des affaires, d'après les investigations qui ont été faites.

Non seulement ce plan est préparé par eux, mais lorsqu'il est soumis au sous-comité il a déjà été étudié par les fonctionnaires du département, — sous-ministre, chefs des divisions—et l'on fait les changements qu'on juge nécessaire après entente entre les intéressés. Ces pourparlers sont suivis d'une recommandation qu'on adresse au comité de la réorganisation. Celui-ci fait une étude très sérieuse du rapport

qu'il débat avec ses propres fonctionnaires et avec le personnel du département intéressé ou avec les deux personnels réunis, jusqu'à ce qu'il en arrive à une décision sur ce qu'il faut faire. Rapport est ensuite fait de tout cela au conseil qui en prend connaissance et rend une décision, laquelle est impérative. Le sous-comité — mon honorable ami le sait très bien — ne désire qu'assurer la plus grande efficacité avec la plus grande économie, ce qu'il ne perd jamais de vue. Il m'est impossible, même avec tout ce que je sais, de débattre des cas particuliers d'une réorganisation qu'on n'a pas encore mise complètement en vigueur.

Mon honorable ami a mentionné certains faits. C'est au sous-comité qu'il appartient d'en prendre connaissance, et je puis assurer mon honorable ami qu'on n'en arrivera à une décision qu'après mûr examen non seulement du rapport préparé par notre propre personnel, mais encore du rapport longuement délibéré par le département lui-même. Le sous-comité non plus que le personnel n'a rien à voir dans le classement nouveau des fonctionnaires; cela regarde la commission du service civil. Celle-ci se charge alors de la besogne et la mène à bonne fin.

L'hon. M. LEMIEUX: Mon très honorable ami connaît ce que nous avons dans nos universités et nos écoles, le rôle du "capitaine" comme chef d'équipe. Dans toutes les divisions du département des Postes il y a de vieux fonctionnaires dignes de confiance qui ont été des modèles pour leurs divisions. Il se produit, aujourd'hui, non seulement au Canada mais encore dans tout l'univers un certain nivellement des situations. Mon très honorable ami se rappellera qu'il faut, dans tous les départements, des hommes investis d'autorité. Je dirais: montrez-vous justes à l'égard des vieux fonctionnaires qui ont joui du respect général, dans l'exercice de leur autorité sur leurs subordonnés. Je crains le nivellement érigé en système. Il faut, ici et là, des hommes d'autorité pour inspirer et guider les autres. On dirait qu'il n'y en a qu'un—peut-être deux—en fonctions dans le département et que les autres sont écartés. Je crois en l'autorité; j'ai foi dans une direction supérieure, surtout lorsqu'elle est exercée par des hommes d'expérience, des hommes intègres et qui possèdent la confiance du public. En vue de la réorganisation définitive du département, je place ma confiance dans le très honorable ministre.